

Première Synthèses Informations

MYTHES ET RÉALITÉS DE LA SYNDICALISATION EN FRANCE

En 2003, plus de 8 % des salariés (7,5 % des femmes et 9 % des hommes) sont syndiqués. C'est deux fois moins qu'il y a vingt-cinq ans. Pourtant, le taux de syndicalisation s'est stabilisé depuis une dizaine d'années. On assiste même à une progression de la présence syndicale, sous forme de délégués ou de représentants élus, dans les établissements et les entreprises.

Les fonctions publiques regroupent près de la moitié des salariés affiliés à une organisation syndicale. Si l'industrie reste un bastion syndical, l'adhésion à de telles organisations est, de fait, bien plus fréquente pour les cadres que pour les ouvriers. Le développement des formes d'emploi flexibles depuis une vingtaine d'années a rendu plus difficile la syndicalisation de tout un volant de la main-d'œuvre, en premier lieu des salariés d'exécution.

Spécificité française, la faiblesse du taux de syndicalisation ne signifie pas l'absence de représentation syndicale pour les salariés : 40 % d'entre eux déclarent qu'un syndicat est présent sur leur lieu de travail, plus de la moitié dans leur entreprise ou leur administration. Ce sont essentiellement les salariés des petits établissements (moins de cinquante salariés) qui n'ont pas de représentants syndicaux.

Dans sa déclaration de 1948, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) définit les syndicats comme des « associations indépendantes de travailleurs ayant pour but de promouvoir et de défendre leurs intérêts ». Selon cette même définition, aujourd'hui 2,4 millions de personnes en emploi se déclarent membres d'un syndicat en France (encadré 1). Indépendants et employeurs ne se tiennent pas à l'écart de cette forme de représentation collective : avec près de 600 000 adhérents, les exploitants agricoles, médecins libéraux et petits commerçants sont nombreux à rechercher auprès des organisations patronales ou professionnelles des conseils pour mieux gérer leur entreprise ou des moyens de peser sur les décisions des pouvoirs publics. Ce sont cependant toujours les syndicats de salariés qui mobilisent le plus grand nombre de travailleurs : en 2003, plus des trois quarts des adhérents à un syndicat sont salariés.

La fin du recul syndical

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, le recul des syndicats de salariés, amorcé au milieu des années soixante-dix, a été endigué. Les effectifs syndiqués se sont stabilisés sur la dernière décennie. Ils avaient été divisés par deux les quinze années précédentes. En 2003, 1 845 000 salariés déclarent être affiliés à un syndicat. Ils représentent 8,2 % des salariés (graphique 1) [1].

D'autres indicateurs témoignent d'une stabilisation, voire d'un regain syndical depuis une dizaine d'années (graphique 2). La proportion de salariés déclarant qu'un ou plusieurs syndicats sont présents sur leur lieu de travail est ainsi en légère progression : de 38 % en 1996 à 40 % en 2003. La progression est plus forte si l'on considère la présence de syndicat(s) dans l'entreprise ou l'administration (pour les salariés de la fonction publique) : en 2003, 55 % des salariés étaient ainsi

Encadré 1

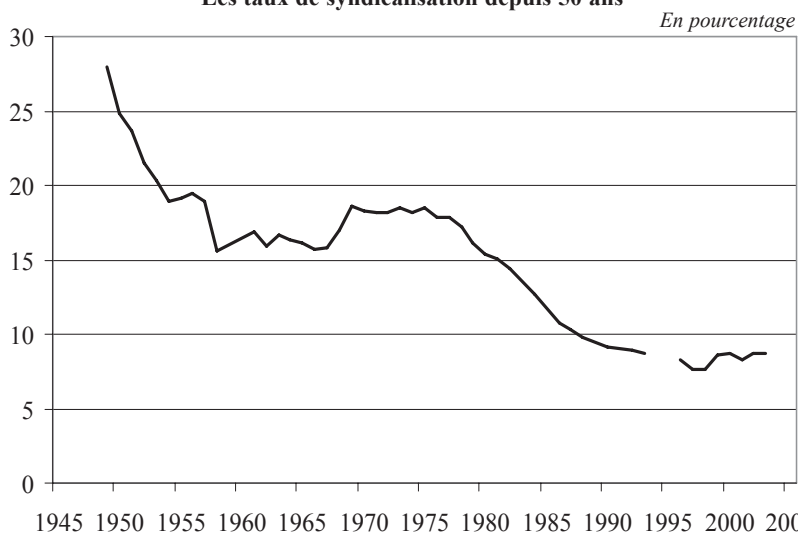
LA CONNAISSANCE STATISTIQUE DE LA SYNDICALISATION

En France, l'estimation du nombre de salariés adhérant à une organisation syndicale s'est longtemps appuyée sur les seules déclarations des syndicats. Jusqu'à aujourd'hui, les principaux travaux, tant nationaux qu'internationaux, présentant l'évolution des effectifs syndiqués et des taux de syndicalisation en France ont été élaborés à partir de ces informations [1], [3], [5], [6]. Ce sont les recherches d'A. Bevort et de D. Labbé qui ont permis d'établir les séries de référence : à partir d'une collecte minutieuse, effectuée fédération par fédération, des cotisations enregistrées par la CGT et la CFDT, A. Bevort a pu calculer le nombre d'adhérents de ces deux organisations depuis la guerre ; D. Labbé, qui a également participé à ce travail, en a ensuite étendu la portée en estimant, à partir des résultats aux élections professionnelles, le nombre d'adhérents à l'ensemble des organisations syndicales.

Bien qu'elles aient été peu exploitées en ce sens, des données d'enquête permettent également d'étudier la syndicalisation. Depuis 1996, le dispositif des *Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie des Ménages* (Insee) permet de repérer les personnes qui déclarent être « membres d'un groupement syndical ou professionnel ». Il permet de connaître également leur degré d'implication dans ces organisations (« simple adhérent », « participant actif », « responsable »). Ces enquêtes, réalisées chaque année auprès d'un échantillon représentatif de 8 000 personnes âgées de plus de 15 ans, se situent dans le prolongement de l'enquête *Contacts* (Insee, 1982-1983) qui a permis d'étudier l'adhésion syndicale il y a une vingtaine d'années.

Que l'on s'appuie sur des données d'enquête ou sur des déclarations syndicales, les estimations de taux de syndicalisation et d'effectifs syndiqués sont très proches : aujourd'hui, un peu moins de 1 900 000 salariés actifs sont syndiqués ; ils représentent entre 8 et 9 % des salariés en activité. Compte tenu des retraités et des chômeurs (environ un adhérent sur cinq), les organisations syndicales peuvent compter sur une capacité de mobilisation légèrement supérieure.

Graphique 1
Les taux de syndicalisation depuis 50 ans



Champ : salariés.

Source : de 1949 à 1993 inclus, estimation à partir du nombre de cotisations syndicales (en déduisant les 20 % de cotisations correspondant aux salariés en retraite) [1] ; de 1996 à 2003 inclus, estimation à partir des Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie des Ménages de l'Insee.

représentés par un syndicat ; ils étaient 50 % sept ans plus tôt. Dans les élections aux comités d'entreprise et délégation uniques du personnel, l'audience syndicale augmente également depuis plusieurs années [2] : sur le cycle électoral 2001-2002, les organisations syndicales rassemblent 78 %

des suffrages, contre 71 % dix ans plus tôt.

Cette double évolution - stabilisation du taux de syndicalisation et progression de la représentation syndicale - n'est guère partagée avec les autres pays industrialisés. Dans un contexte international de fort recul syndical, seule l'Espagne et, dans une moindre mesure,

les Pays-Bas connaissent une évolution comparable [3]. Ces trois pays ont d'ailleurs en commun un même modèle de représentation des salariés qui se caractérise à la fois par un faible taux de syndicalisation et par un fort taux de couverture conventionnelle (encadré 2). En France, l'écart entre le nombre de salariés syndiqués et le nombre de salariés représentés, dans leur entreprise, par un syndicat n'a jamais été aussi important.

La présence des syndicats reste plus forte dans le public

Dans la fonction publique, 15 % des salariés sont affiliés à un syndicat. C'est trois fois plus que dans les entreprises du secteur privé et un peu moins que dans les entreprises publiques (tableau 1). Les professions les plus syndiquées sont, de fait, majoritairement exercées dans le public : il s'agit des professeurs, chercheurs et médecins hospitaliers (25,5 %), mais aussi des ingénieurs et cadres de la fonction publique (25 %).

Principalement composé d'entreprises publiques, le secteur de l'énergie emploie une forte proportion de salariés syndiqués (17 %). Dans les activités financières et assurancielles, ce sont les organismes de sécurité sociale et les mutuelles qui contribuent le plus à la forte adhésion syndicale (11 %). Au total, près d'un syndiqué sur dix est salarié d'une entreprise publique, c'est deux fois plus que leur poids dans l'emploi salarié.

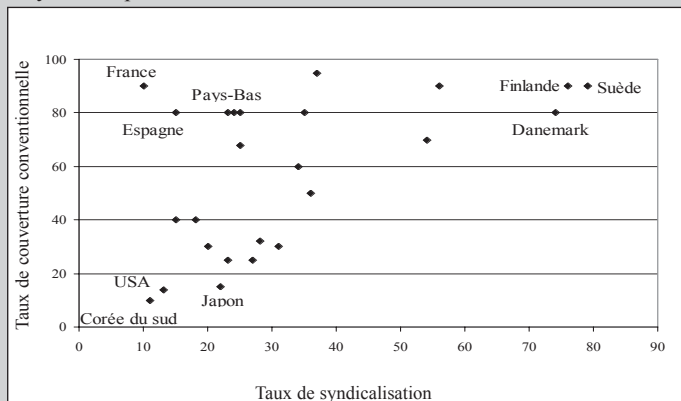
Dans le secteur privé, la plus petite taille des établissements et

Encadré 2

PRÉSENCE SYNDICALE ET MODÈLE DE REPRÉSENTATION DES SALARIÉS

La France est l'un des pays industrialisés qui a le plus faible taux de syndicalisation. Elle a, dans le même temps, un des taux de couverture conventionnelle le plus élevé : la part de salariés couverts par une convention collective y est de plus de 90 %. Ce paradoxe apparent renvoie à la singularité du modèle français de relation professionnelle où les organisations syndicales négocient des avancées pour l'ensemble des salariés et non pour leurs seuls adhérents (contrairement à la Suède par exemple).

Les modalités de la présence syndicale dans chaque pays ne peuvent, de fait, être comprises sans une connaissance précise du cadre juridique des relations professionnelles : au Mexique ou en Corée du Sud par exemple, l'embauche dans certaines entreprises (appelées « closed shops ») est conditionnée par l'adhésion au syndicat d'entreprise; en Belgique et dans certains pays scandinaves, les salariés sont soumis au système dit « de Gand » qui conditionne le versement des allocations chômage à une adhésion syndicale préalable.



Source : Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2004 [3].

l'absence de protection statutaire des salariés peut expliquer la faiblesse des taux de syndicalisation : c'est particulièrement le cas dans le commerce (2,5 %) et la construction (2,5 %); dans l'industrie, secteur où la dimension collective du travail est plus anciennement ancrée, la syndicalisation est en revanche plus forte (7,5 %).

En entreprise, plus encore que dans la fonction publique, la taille des établissements est déterminante quant à la présence syndicale. Sur les vastes sites de production et dans les grands centres du tertiaire, quatre salariés sur cinq

sont représentés par un syndicat, dix fois plus que dans les petits établissements (tableau 2). C'est ainsi près de la moitié des salariés d'entreprise, ceux qui travaillent dans des unités de moins de 50 salariés, qui sont privés de toute représentation syndicale (constat non sans rapport avec le dispositif légal qui encadre la présence syndicale dans les entreprises, encadré 3).

Les cadres plus syndiqués que les ouvriers

Le syndicalisme n'est pas réservé aux salariés d'exécution, loin de là : les cadres et professions

Tableau 1
Syndiqués du public, syndiqués du privé

En pourcentage

	Effectif de syndiqués (en milliers)	Taux de syndicalisation	Présence syndicale	
			Sur le lieu de travail	Dans l'entreprise ou l'administration
État, Collectivités locales, Hôpitaux publics	890	15,1	52,7	76,2
Entreprises publiques, Sécurité sociale	160	15,6	70,7	89,3
Entreprises privées	834	5,2	31,2	41,9
Total	1 884	8,2	38,5	52,9

Champ : salariés.

Source : Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie des Ménages, 1996 à 2003, Insee.

Tableau 2
La taille de l'établissement, un facteur déterminant de la présence syndicale dans le privé *En pourcentage*

	Taux de syndicalisation	Présence syndicale	
		sur le lieu de travail	dans l'entreprise
Moins de 50 salariés.....	3,5	8,3	19,0
De 50 à 99 salariés.....	5,4	41,3	52,9
De 100 à 499 salariés.....	8,3	63,4	74,3
500 salariés et plus.....	8,7	81,2	91,7
Total.....	5,2	31,2	41,9

Champ : salariés du privé.

Source : Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie des Ménages, 1996 à 2003, Insee.

intellectuelles supérieures adhèrent en effet trois fois plus souvent à un groupement syndical ou professionnel que les ouvriers ; plus de 500 000 d'entre eux se déclarent membres de telles organisations, contre moins de 400 000 ouvriers (graphique 3). S'il peut paraître surprenant, ce résultat n'est pourtant pas le fruit d'une évolution récente : il y a vingt ans déjà, le taux de syndicalisation

des cadres était bien supérieur à celui des ouvriers [6], [7].

Le poids des professions de l'enseignement et de la santé, et plus généralement des emplois publics, au sein des cadres explique leur plus forte syndicalisation. Cependant, en entreprise également, l'écart entre cadres et ouvriers est important : dans le secteur privé, 7,5 % des cadres

d'entreprise sont membres d'un groupement syndical ou professionnel, contre 5 % des ouvriers. Les formes d'organisation professionnelle ne sont certes pas les mêmes selon la catégorie d'emploi que l'on exerce. Pourtant, les difficultés d'organisation collective des cadres, souvent mises en avant pour expliquer le recul syn-

Encadré 3

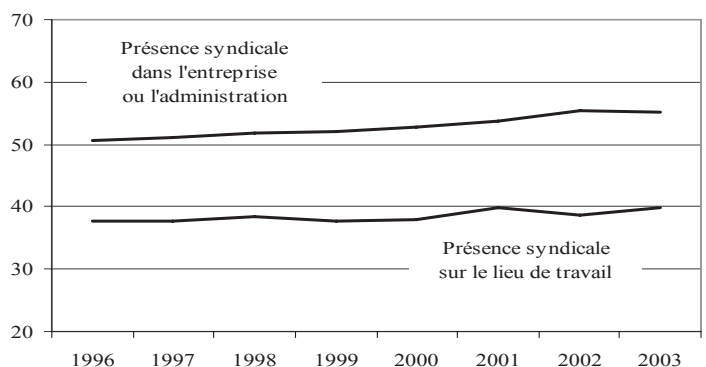
LES MODALITÉS LÉGALES DE LA PRÉSENCE SYNDICALE DANS LES ENTREPRISES

En entreprise, les représentants du personnel sont soit élus par les salariés (comme membre du comité d'entreprise ou comme délégué du personnel ; ils peuvent alors être affiliés à une organisation syndicale ou non), soit désignés par une organisation syndicale représentative (comme délégué syndical ou comme salarié mandaté).

La désignation d'un délégué syndical ne peut intervenir que dans les entreprises d'au moins cinquante salariés. Dans les entreprises plus petites, les organisations syndicales peuvent désigner un délégué du personnel, pour la durée de son mandat, comme délégué syndical. Elles peuvent également mandater un salarié pour signer un accord, comme ce fut le cas lors de la négociation de la réduction du temps de travail.

La présence de représentants syndicaux élus dépend bien évidemment des suffrages obtenus par les listes syndicales aux élections professionnelles. Elle dépend également de la tenue effective des élections : alors qu'elle est obligatoire à partir de cinquante salariés, la mise en place d'un comité d'entreprise n'est effective que dans 88 % des entreprises de cette taille ; de même, seulement 63 % des établissements de plus de dix salariés (seuil d'obligation légale) disposent d'un délégué du personnel.

Graphique 2
La représentation syndicale des salariés (1996-2003) *En pourcentage*

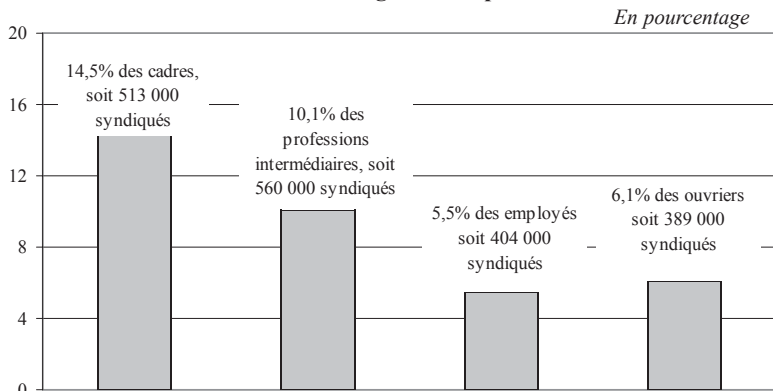


Lecture : en 2002, 55,2 % des salariés déclarent qu'un syndicat est présent dans leur entreprise ou leur administration, contre 50,6 % en 1996.

Champ : salariés.

Source : Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie des Ménages, de 1996 à 2003, Insee.

Graphique 3
Taux de syndicalisation et effectifs syndiqués, selon la catégorie d'emploi *En pourcentage*



Champ : salariés.

Source : Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie des Ménages, 1996 à 2003, Insee.

dical, semblent en décalage avec la réalité.

S'il est moins fréquent pour les employés et les ouvriers, l'engagement syndical est plus actif pour ces salariés : alors que les cadres déclarent en majorité être de simples adhérents, les employés déclarent plus souvent être membres actifs et les ouvriers avoir des responsabilités. Souvent perçu comme une prise de risque par rapport à l'employeur, l'exercice de responsabilités syndicales peut aussi être une forme d'intégration professionnelle, voire de promotion pour les salariés d'exécution. Au sein des appareils syndicaux, les ouvriers occupent près d'un tiers des postes : des animateurs de sections syndicales au sein des établissements et des entreprises aux secrétaires des structures professionnelles et interprofessionnelles.

Les formes d'emploi flexibles : un obstacle à la syndicalisation de la main-d'œuvre

La faible syndicalisation des ouvriers et des employés, mais

aussi des femmes et des jeunes, peut être reliée à la montée du chômage de masse et à la flexibilisation de la main d'œuvre. Les formes d'emploi flexibles, qui concernent plus fortement ces salariés, sont en effet un obstacle à la participation syndicale (tableau 3) : seuls 2,5 % des salariés en CDD ou en intérim sont syndiqués ; 6 % des salariés à temps partiel sont dans ce cas. En 2003, ces formes d'emploi sont exercées par un quart des salariés, plus du tiers des femmes et des moins de trente ans.

Avoir de mauvaises conditions de travail ou un fort sentiment de précarité par rapport à son emploi ne s'accompagne pas non plus d'une plus forte syndicalisation. Au contraire, ce sont les salariés qui déclarent peu de pénibilités au travail et des chances de promotion élevées qui sont le plus souvent syndiqués. Ces résultats témoignent des difficultés qu'ont les syndicats, parfois en raison de la méfiance des employeurs, à mobiliser les salariés ayant de mauvaises conditions de travail ou d'emploi.

S'ils sont moins souvent syndiqués, ces salariés ne sont pas pour autant exclus de toute représentation syndicale : plus d'un quart des salariés en CDD, en intérim ou à temps partiel signalent qu'un syndicat est présent sur leur lieu de travail ; près de la moitié d'entre eux font état d'une présence syndicale dans l'entreprise ou l'administration. Si l'on considère plus largement la couverture par un accord ou une convention collective de branche, ce sont plus de neuf salariés sur dix qui bénéficient de dispositions négociées par les fédérations syndicales. La France diffère en cela de pays tels que les États-Unis, la Corée du Sud et le Japon, qui ont à la fois des taux de syndicalisation et des couvertures conventionnelles très faibles.

Thomas AMOSSÉ,
(Dares).

Tableau 3
Représentation syndicale et conditions d'emploi

	Taux de syndicalisation	Présence syndicale	
		sur le lieu de travail	dans l'entreprise ou l'administration
Salariés en contrat à durée déterminée ou en intérim	2,4	23,2	35,0
Salariés en contrat à durée indéterminée à temps partiel	6,1	28,2	43,1
Salariés en contrat à durée indéterminée à temps complet	9,5	42,5	57,2
Total	8,2	38,5	52,9

Note : les agents titulaires de la fonction publique sont classés avec les salariés en contrat à durée indéterminée.
Champ : salariés.

Source : Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie des Ménages, 1996 à 2003, Insee.

Pour en savoir plus

- [1] Labbé D. (1997), *Syndicats et syndiqués en France depuis 1945*, L'Harmattan.
- [2] Le Moigne C. (2003), « Les élections aux comités d'entreprise en 2001 : un net recul des non syndiqués », *Premières Synthèses, Dares*, n°43.2.
- [3] OCDE (2004), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*.
- [4] Héran F. (1988), « Un monde sélectif : les associations », *Économie et Statistiques*, n°208.
- [5] Bevort A. (1995), « Compter les syndiqués, méthodes et résultats », *Travail et Emploi*, n°62.
- [6] BIT (1997-1998), *Le travail dans le monde*.
- [7] Liaisons sociales (1991), *Audience syndicale, fonction des syndicats*, n°10 995.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.
Téléphone Publications : 01.44.38.22.60 ou 61) - Documentation : 01.44.38.23.12 ou 14) - Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 116 € , CEE (TTC) 122,20 €, hors CEE (TTC) 124,30 €. Publicité : Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.